

La commune de Ressons-le-Long a entamé une démarche prospective visant à orienter le développement du village, mais rencontre de fortes oppositions.

Petit rappel : la commune reçoit de nombreuses demandes de terrains à bâtir, la pression est forte, venant de Soissons, de la région vicoise, de Compiègne. Le village est attractif.

Dans le but de maîtriser et d'orienter le développement, et pour éviter des constructions dispersées sans plan d'ensemble, la municipalité a d'abord établi un Plan Local de l'urbanisme, dans lequel certaines zones ont été classées constructibles en 2005.

Un développement organisé

Ensuite, le conseil a lancé une étude avec la SEDA (Sté d'Aménagement du Département de l'Aisne), qui a préparé plusieurs hypothèses de travail.

L'idée est de proposer, pour les 15 ans à venir, la possibilité de construire 80 à 95 logements dans le secteur de la Trésorerie, entre la rue du Marais Saint-Georges et la rue du Routy (au nord du centre du village). Les hypothèses prennent en compte une densité moyenne (moins dense que le centre village, plus dense que l'habitat pavillonnaire récent consommateur d'espace), des cheminements où piétons et cyclistes trouvent leur place, une éventuelle nouvelle école, l'écoulement optimal des eaux, le maintien d'un bosquet, etc.

Le projet reste en-deçà des projections du SCOT, Schéma de Cohérence territoriale de la Communauté de Communes (+ 100 habitants d'ici 2018).

Une opposition remontée

Le conseil municipal a adopté le principe de l'étude, et le maire Nicolas Rébérot a organisé une rencontre de présentation et de concertation. D'ailleurs, une association, « Ressons-le-Long environnement », a été constituée.



En rose le périmètre d'étude.

Malheureusement, il a été difficile de poser les vraies questions tandis que certains arguments étaient lancés, montrant les intérêts de certains pour le statu quo.

L'appel à la correction de l'ancienne maire, Françoise Brin, hostile au projet, mais soucieuse d'un bon débat, a permis de suivre à peu près la présentation. Le Conseiller Général a indiqué : « Je n'ai pas à prendre position, mais pour une fois, une mairie a des projets », se demandant ensuite si la concertation avait été suffisante et appelant de ses vœux à un rapprochement des points de vue.

Concertation, une valeur difficile à mettre en oeuvre, tant les esprits se sont échauffés, durant trois heures...C'était justement le lieu et le moment de faire part de ses observations de façon directe et précise ; au lieu de cela, un ton agressif discréditait ses auteurs.

Intérêt général, intérêts particuliers

Quelques points pour faire avancer la réflexion :

Y aura-t-il de l'accession et du locatif ? Aujourd'hui, rien n'est arrêté.

Le dispositif « Ma maison dans l'Aisne » (maisons à 100 000€) pourra-t-il trouver sa place ici ? Oui, selon la SEDA.

Fallait-il prévoir aussi grand ? Cela représente une moyenne de 7 logements/an, moins que durant les années 1970.

Le bois abrite un rucher : le cheminement dans le bois pourrait être supprimé.

Une nouvelle école, pour regrouper les deux sites actuels, dont la mise aux normes serait dispendieuse : une réflexion est lancée, en tenant compte des orientations du Conseil Général et de l'Inspection.

Pourquoi envisager une opération sur des terrains qui n'appartiennent pas à la commune ? Expropriation ? Le mot n'a jamais été prononcé par le maire, qui l'a rappelé. Le prix des terrains est déterminé par le service des Domaines. Et le maire a indiqué que personne ne lui avait demandé, lors de l'élaboration du PLU, de déclasser un terrain devenu constructible.

Vers un referendum ?

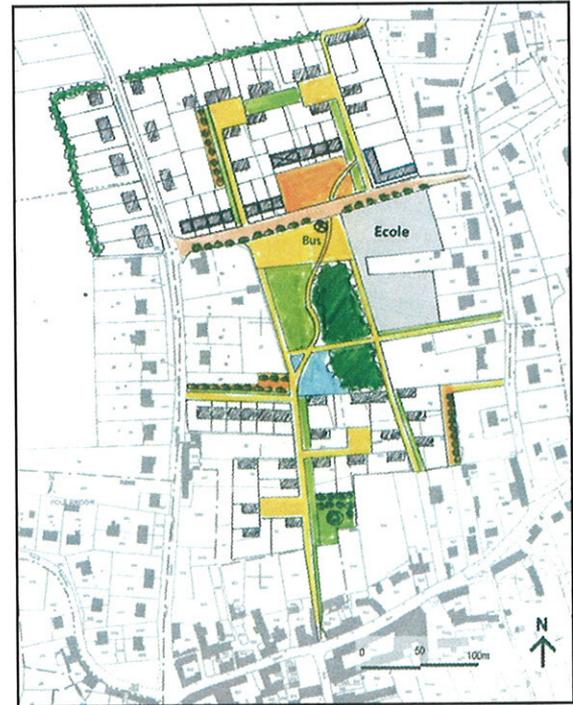
Peut-on faire marche arrière ? Le Conseil municipal a la décision finale. Y aura-t-il un referendum ? Le maire l'évoquera avec le conseil.

Le coût sera élevé pour la commune ? 690 000 € environ sur 15 ans, l'excédent actuel du budget est de 120 000 €/an.



Une salle bondée.

Il existe des « dents creuses », des terrains sont en vente ici et là ? Mais la SEDA explique qu'il peut être dommage de laisser les constructions se développer au coup par coup, et le PLU rend obligatoire (pour les zones AU) un plan d'ensemble préalable.



L'une des quatre hypothèses.

Le maintien de la pâture du cheval Topaze en préoccupait plus d'un : cela paraissait possible, au vu du plan.

Il va falloir construire sur des terrains aujourd'hui agricoles : oui, et c'est aussi pour cette raison qu'il faut économiser l'espace, en densifiant le projet.

La question des circulations, des accès par la N 31, a pu également être débattue.

Globalement, les opposants ont marqué leur attachement à la préservation d'un environnement rural, mais les arguments de défense étaient objectivement entachés d'un manque d'écoute manifeste. Le débat fait rage dans le village, un blog sur Internet reçoit d'assez nombreux messages (souvent anonymes), le climat s'alourdit. Des personnes soutenant le projet préfèrent se faire discrètes, mais il y en a.

Le vœu du conseiller général paraît bien loin de se réaliser.

Ne rien faire, ou comment le faire, il va bien falloir trouver une issue...